

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024 à 2028



Maison de l'Enfance Françoise DOLTO

12, rue Pierre Bérégovoy 88100 SAINT-DIE-DES- VOSGES

☎ : 03 29 56 28 61 - ✉ f.dolto@ca-saintdie.fr

INTRODUCTION

Le Code de la Santé Publique régit le fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

L'article R2324-29, modifié par Décret n°2021-1131 du 30 août 2021, précise que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service, qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant (en annexe), mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il est l'aboutissement formalisé de la réflexion concertée de l'équipe pluridisciplinaire de la structure. Il a pour but de présenter aux familles et aux institutions partenaires les grands axes concernant le cadre de l'accueil, les actions éducatives, les modalités de travail et de réflexion, que cette même équipe met en œuvre pour proposer un accueil de qualité. Il est adapté aux besoins des familles et ce, quel que soit le type de garde dont elles ont besoin.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, gestionnaire de la Maison de l'Enfance Françoise Dolto, s'assure de la bonne application de ces dispositions. Tout directeur, directeur adjoint, référent technique ou responsable technique connaît cette réglementation.

Le projet d'établissement doit être daté, actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel. Il doit être accessible sur le site internet du gestionnaire ou sur le site de la CAF et affiché de manière accessible aux parents. Chaque mise à jour leur est transmise.



SOMMAIRE

PROJET D'ACCUEIL	5
1. LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL	6
a) L'ACCUEIL COLLECTIF REGULIER	6
b) L'ACCUEIL COLLECTIF OCCASIONNEL	6
c) L'ACCUEIL FAMILIAL	6
d) L'ACCUEIL D'URGENCE	7
e) L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE	7
f) LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « LA PETITE PAUSE »	8
g) L'ESPACE RENCONTRE « L'HORIZON »	8
2. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES	8
a) L'équipe de la Maison de l'Enfance	8
b) L'équipe d'encadrement	8
c) Les professionnelles en charge de l'accueil des enfants et de leur famille	9
d) L'organisation et l'animation de l'équipe	9
e) Le Référent Santé Accueil Inclusif	10
PROJET EDUCATIF	11
1. LE CADRE SECURISANT	12
a) Les locaux et matériels adaptés	12
b) Les soins et le suivi médical	12
2. LES PRINCIPES EDUCATIFS	13
a) Le développement de l'enfant	13
b) Le bien-être et l'éveil de l'enfant	15
c) L'ouverture artistique et culturelle	17
d) L'égalité entre filles et garçons	17
PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE	18
1. L'intégration de la Maison de l'Enfance dans son environnement	19
a) Le territoire	19
b) La population	20
c) L'offre petite enfance	21
d) Les enjeux et orientations stratégiques	21
2. Les partenaires de la Maison de l'Enfance	24
3. L'implication des familles	25
a) Par l'accueil et l'information	25
b) Par des temps propices aux échanges	26
c) Par des parcours spécifiques	27
4. Le développement durable à la Maison de l'Enfance	28
a) Les actions déjà mises en place	28
b) Les projets	28
ANNEXES	29
Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant	30
Charte nationale de la parentalité	31
Règlements de fonctionnement	32

Plan des locaux	33
Organigramme.....	35
Fiches métiers.....	36
Direction	36
Direction adjointe – Educateur de Jeunes Enfants	39
Auxiliaire de Puériculture	42
Assistant socio-éducatif (CAP AEPE / BEP)	44
Documents de présentation.....	46
a) Maison de l’Enfance Françoise Dolto.....	46
b) Lieu d’Accueil Enfants - Parents « la Petite Pause »	48
c) Espace Rencontre « l’Horizon »	50

PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil présente les différentes prestations d'accueil des jeunes enfants proposées au sein de la Maison de l'Enfance Française Dolto, précise les rythmes et les dispositions prises pour l'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, décrit les compétences professionnelles mobilisées et les actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles.

1. LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 1 : « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. »

a) L'ACCUEIL COLLECTIF REGULIER

L'accueil est dit « régulier » lorsque les besoins des familles sont connus à l'avance et récurrents. La conclusion du contrat est obligatoire pour tout accueil régulier. Le contrat d'accueil est établi pour une période d'une année, l'année de référence étant l'année civile (janvier à décembre), en fonction des temps réservés selon les présences prévisionnelles de l'enfant (jours, heures d'arrivée et de départ).

- **Nombre total de places** : agrément de 26 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans
- **Jours et horaires d'accueil** : du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00
- **Congés** : fermeture 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël/Nouvel An, pont de l'Ascension
- **Services fournis** : alimentation (repas de midi, goûters) et couches

b) L'ACCUEIL COLLECTIF OCCASIONNEL

L'accueil est dit « occasionnel » lorsque les familles ont besoin d'un accueil pour une durée limitée qui ne se renouvellera pas à un rythme régulier. L'enfant doit être inscrit au sein de l'établissement mais son temps d'accueil n'est pas contractualisé, il est fonction des besoins de la famille et des disponibilités de la structure.

Les demandes de garde sont exprimées par les parents et, en fonction des places disponibles dans le service, l'enfant est accueilli après une période de familiarisation.

- **Nombre total de places** : agrément de 24 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans
- **Jours et horaires d'accueil** : du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00

Enfants de 0 à 3 ans :

Matin : mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h45 à 12h15

Après-midi : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 13h45 à 18h

Enfants de 3 à 4 ans :

Le mercredi : demi-journée de 7h45 à 12h15 et/ou de 13h45 à 18h, ou journée complète

Vacances scolaires : demi-journée de 7h45 à 12h15 et/ou de 13h45 à 18h, ou journée complète

- **Congés** : fermeture 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël/Nouvel An, pont de l'Ascension
- **Services fournis** : alimentation (repas de midi le mercredi et vacances scolaires, goûters) et couches

c) L'ACCUEIL FAMILIAL

La Maison de l'Enfance Française Dolto propose également un mode d'accueil familial, au domicile d'assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles employées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges n'ont pas le statut d'indépendantes. Elles travaillent à leur domicile, bénéficient d'un agrément délivré par la PMI et de l'accompagnement du service accueil familial de la Maison de l'Enfance.

Un contrat d'accueil est établi entre l'assistante maternelle, la famille et la Maison de l'Enfance Française Dolto, il définit notamment les jours et horaires d'accueil.

- **Nombre total de places** : agrément de 29 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans
- **Jours et horaires d'accueil** : du lundi au vendredi de 7h à 19h
Des agréments « horaires particuliers » peuvent être accordés aux assistantes maternelles pour des accueils : avant 7h, après 19h, la nuit, le samedi (½ journée ou journée), le dimanche et les jours fériés
- **Congés** : lors des congés des assistantes maternelles, un relais de garde peut être organisé en fonction des places disponibles, chez les autres assistantes maternelles et/ou dans les autres services (en dehors de périodes de fermeture)
- **Services fournis** : alimentation (repas de midi et goûters) et couches

d) L'ACCUEIL D'URGENCE

L'accueil dit « d'urgence » concerne un enfant qui n'est pas connu de l'établissement et dont la famille a besoin d'un mode d'accueil en urgence, dans des cas exceptionnels et non anticipés (hospitalisation ou décès d'un membre de la famille, incapacité momentanée d'un membre de la famille d'accueillir l'enfant, ...). Ce type d'accueil n'ouvre pas à un accueil définitif au sein de la structure. Ces situations peuvent être à l'initiative des parents, ou transiter par les travailleurs sociaux et les services de Protection Maternelle et Infantile.

Une période de familiarisation est réalisée, dans la mesure du possible, en fonction des disponibilités.

e) L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE

La Maison de l'Enfance Française Dolto peut accueillir des enfants avec des besoins spécifiques, quel que soit leurs difficultés ou handicaps, qui demandent à définir des modalités d'adaptation, d'accompagnement et d'intégration.

Dans ce cas, un travail de coordination avec la famille et les partenaires sociaux ou paramédicaux est mis en place par la direction de la Maison de l'Enfance, pour permettre un accompagnement spécifique et un accueil adapté aux besoins de l'enfant ;

- Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant et du matériel spécialisé peut-être laissé sur place pour faciliter l'accueil des enfants.
- Un cabinet médical permet de recevoir les professionnels de santé pour faciliter l'organisation des familles et permettre des soins au sein même de la structure.
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI) tient des permanences de consultations de nourrissons dans le cabinet médical, ce qui permet des échanges réguliers. D'autres échanges plus spécifiques sont organisés pour l'accompagnement des enfants porteurs d'un handicap ou de maladie chronique.
- Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) oriente parfois des enfants qu'il accueille vers un accueil collectif, afin que l'enfant porteur de handicap puisse évoluer dans un milieu stimulant et également s'inclure dans un groupe d'enfants. La communication se fait par le biais des éducateurs ou de kinésithérapeutes qui suivent ces enfants au sein des services. A l'inverse, la Maison de l'Enfance Française Dolto peut solliciter la venue en structure de l'équipe du CAMSP, afin d'échanger sur la prise en charge spécifique d'un enfant ou sur des pratiques professionnelles.
- Le Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI) accompagne les équipes et les familles (cf. paragraphe II/ 3.).

Afin de faciliter l'accueil d'enfant porteurs de handicap ou de maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera rédigé (cf. paragraphe spécifique dans projet éducatif I/ 2.). Le Projet d'Accueil Individualisé est complété par le médecin (spécialiste) de l'enfant, par le biais de la famille. Ce document précise le traitement de fond ou d'urgence ainsi que les modalités d'administration, les restrictions éventuelles et les points de surveillance.

Dans le cas où les moyens matériels ou humains ne permettraient pas de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire se réunira pour proposer à la famille une solution d'accueil plus adaptée.

f) LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « LA PETITE PAUSE »

La « Petite Pause » est un Lieu d'Accueil Enfant-Parents (LAEP). Il s'agit d'un espace ludique, convivial et collectif à destination des familles.

Ce service, libre et gratuit, offre la possibilité aux familles de profiter d'un moment d'échange avec d'autres parents Et d'échanger avec des professionnels.

- **Jours et horaires d'accueil** : mercredi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 18h
- **Congés** : fermeture le jeudi pendant les vacances scolaires, 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël/Nouvel An

g) L'ESPACE RENCONTRE « L'HORIZON »

L'Espace Rencontre (ER) « L'Horizon » permet à un enfant, suite à une ordonnance de justice, de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers dont il est séparé. L'objectif étant de rétablir ou de maintenir la relation enfant-parent. La fréquentation de ce lieu est transitoire avant d'évoluer, si possible, vers des rencontres sans intermédiaire. L'Espace Rencontre est encadré par des professionnels qualifiés soumis à une obligation de confidentialité.

- **Jours et horaires d'accueil** : mercredi de 13h45 à 18h pour les visites enfant-parents, vendredi après-midi pour les rendez-vous individuels
- **Congés** : fermeture 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël/Nouvel An, pont de l'Ascension

2. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

a) L'équipe de la Maison de l'Enfance

La Maison de l'Enfance veille à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'elle accueille, et de son projet éducatif et social, le concours d'une équipe composée de professionnels qualifiés, conformément à la législation en vigueur.

Quelle que soit les missions et la quotité du temps de travail, tous les agents de la Maison de l'Enfance ont à cœur de favoriser l'épanouissement des enfants dans un cadre sécurisant. L'organigramme et les fiches métiers en annexe III/ viennent préciser l'organisation de l'équipe.

b) L'équipe d'encadrement

L'équipe d'encadrement se compose de 3 agents ; une directrice, une directrice adjointe en charge de l'accueil régulier (éducatrice de jeunes enfants), une directrice en charge de l'accueil familial (éducatrice de jeunes enfants). Un(e) directeur(trice) adjoint(e) en charge de l'accueil occasionnel*.

Cette équipe est garante du bon fonctionnement de la Maison de l'Enfance, et de la mise en œuvre du projet d'établissement. En personnes ressources, elles encadrent techniquement et hiérarchiquement les équipes. Elles assurent que les conditions matérielles soient adaptées au cadre réglementaire, suivent les enfants en étroite collaboration avec les professionnelles en charge de leur accueil, reçoivent leur famille avec la préoccupation constante de répondre au maximum à leurs besoins.

L'équipe d'encadrement assure le lien entre la Maison de l'Enfance et son gestionnaire, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, notamment avec le directeur général adjoint en charge de l'enfance. Elle gère administrativement et budgétairement la structure, évalue l'activité du service et contribue à ses projets. Soucieuse d'améliorer les pratiques, elle impulse une politique d'amélioration continue.

* A date de rédaction du document, le recrutement est en cours.

c) Les professionnelles en charge de l'accueil des enfants et de leur famille

L'équipe se compose de 8 professionnels (auxiliaires de puériculture ou titulaires du CAP petite enfance) pour l'accueil régulier, 5 professionnels pour l'accueil occasionnel (auxiliaires de puériculture ou titulaires du CAP petite enfance) et 5 assistantes maternelles pour l'accueil familial.

Ces professionnel(le)s accueillent l'enfant dans ses besoins quotidiens (séparation, repas, soins d'hygiène, activités). Ils participent à la vie de l'établissement en contribuant à l'élaboration du projet éducatif, et en assistant aux réunions d'équipe.

▪ L'équipe administrative

2 agents assurent l'accueil physique et téléphonique de la Maison de l'Enfance, ils apportent une aide permanente à l'équipe d'encadrement en termes d'organisation, de coordination, de gestion des ressources matérielles et financières.

▪ L'équipe technique

L'équipe technique, constituée de 3 agents, assure l'entretien des locaux, ainsi que la mise en température des repas dans les règles d'hygiène.

▪ Les services de l'agglomération

Les services et agents de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges interviennent en complément pour répondre aux besoins de la Maison de l'Enfance ; ressources humaines, finances, systèmes d'informations, ...

▪ L'accueil de stagiaires et apprentis

La Maison de l'Enfance accueille régulièrement des stagiaires et/ou apprentis pour des formations vers les métiers d'Infirmier(e), Educateur(trice) de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture, CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance, ... Pour les contrats d'apprentissage, les tuteurs bénéficient de la formation « maître d'apprentissage dans les collectivités territoriales ». Chaque stagiaire est accueilli à son arrivée par un référent désigné, qui lui présente la structure et l'équipe, lui remet un livret d'accueil, l'accompagne puis effectue un bilan avec lui à son départ.

d) L'organisation et l'animation de l'équipe

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 9 : « Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants. »

▪ Sur le plan individuel

La direction de la Maison de l'Enfance attache une grande importance au « bien-vivre ensemble ». Elle est à l'écoute de chaque agent, en leur permettant de s'exprimer librement lors d'échanges quotidiens, soit en confidentialité dans le bureau de direction, soit lors des temps passés ensemble dans les services. Elle les accompagne dans leur souhait d'évolution de carrière en les motivant et en les dirigeant vers les services compétents de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Chaque année, les agents bénéficient d'un entretien d'évaluation avec la directrice ou les directrices adjointes, qui permet de faire le bilan de l'année écoulée, exprimer les difficultés rencontrées, valoriser les compétences de l'agent et définir les objectifs pour l'année à venir. A cette occasion, un programme de formation personnalisé peut être défini en concertation avec l'agent.

- **Sur le plan collectif**

L'équipe d'encadrement a pour souhait d'éviter que la routine ne s'installe au sein des équipes, elle encourage donc la transversalité entre les services accueil collectif régulier et occasionnel, et s'assure d'une unicité dans les pratiques.

Les réunions d'équipe permettent de s'accorder sur les valeurs communes, les attitudes éducatives, élaborer les projets d'activités, maintenir une cohésion d'équipe, un dynamisme et faire vivre le projet d'établissement. Elles s'organisent au rythme d'une séance par mois et par service, le soir après 18h, et une à deux réunions générales regroupent tous les services de la Maison de l'Enfance chaque année.

L'équipe d'encadrement se réunit chaque lundi après-midi pour coordonner ses missions.

- **L'évolution des pratiques et la formation**

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 10 : « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confiée par mon ou mes parents. »

- **Journées pédagogiques**

3 jours par an sont prévus pour que l'équipe de la Maison de l'Enfance puisse participer à des journées pédagogiques, dans ou en dehors de la structure. Elles ont pour objectif de former les professionnel(le)s sur des thématiques spécifiques, permettre un temps d'échange sur les pratiques pour tendre vers une harmonisation et réfléchir collectivement à différentes thématiques du projet d'établissement.

- **Supervision et séances d'analyse de la pratique professionnelle**

Conformément au décret du 30 août 2021 modifiant l'article R 2324-37 du code de la santé publique, et qui rend obligatoire l'analyse de pratique dans tous les établissements d'accueil du jeune enfant, des séances d'analyse de la pratique professionnelle, et de supervision pour la direction, sont organisées 6h par an, par un intervenant extérieur à la structure. Elles permettent aux professionnel(le)s de se poser, d'aborder des cas concrets, et de prendre du recul sur l'exercice de leur métier.

e) Le Référent Santé Accueil Inclusif

Dans le cadre du décret n°2021- 1131 du 30 Août 2021, Art.R2324 39, les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour obligation d'avoir un Référent Santé Accueil Inclusif (RSAI). Il accompagne les équipes et les familles en apportant des informations sur des sujets tels que : l'alimentation, les écrans, le sommeil, le développement de l'enfant. Lorsque le besoin s'en fait ressentir, notamment pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap ou porteur de maladie chronique, il est le lien entre eux et les professionnels de la petite enfance et de la santé ; conseil départemental, Centre Médico Psychologique, Centre d'Action Médicosociale Précoce, ... Il apporte un éclairage sur les protocoles santé ou Protocoles d'Accueil Individualisé des enfants, transmet les modalités d'administration des soins ou traitements, et forme les équipes aux signes d'alerte lors de situations susceptibles de mettre la vie de l'enfant en danger.

PROJET EDUCATIF

Le Projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants. Notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. C'est à partir de ce projet éducatif que l'équipe définit son projet pédagogique ; partie opérationnelle qui décline les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs éducatifs.

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 8 : « J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

1. LE CADRE SECURISANT

a) Les locaux et matériels adaptés

▪ Le bâtiment

La Maison de l'Enfance est située 4 rue Pierre Bérégovoy au centre de Saint-Dié-des-Vosges. L'entrée est équipée d'un visiophone avec sas permettant l'accès sécurisé.

Le hall d'entrée permet l'accès à différents espaces ; accueil collectif occasionnel, accueil collectif régulier, salle de réunion, bureaux de direction, Relais Petite Enfance (cf. plan en annexe).

Les espaces dédiés aux enfants sont spacieux et lumineux, pensés pour accueillir les enfants et sa famille. Les équipements sont pour la plupart évolutifs et permettent de réaménager l'espace pour l'adapter à différentes utilisations.

▪ Les espaces de jeux

Les jeux et jouets favorisent le jeu libre et l'expression naturelle des enfants (premiers jouets d'éveil, jeux de poupées, garage, ...).

L'ancienne ludothèque permet de varier les temps de jeux, elle propose aux enfants différentes cabanes pour favoriser leur motricité. Elle s'avère également très utile lors des intempéries et fortes chaleurs.

L'espace jardin, équipé de jeux d'extérieur, profite aux enfants de tous les services de la Maison de l'Enfance. Il permet de mettre d'autres activités favorisant la motricité, et répond au besoin d'oxygénation pour le développement cellulaire.

b) Les soins et le suivi médical

L'établissement, dans le cadre de ses missions, doit veiller à la santé des enfants accueillis dans ses différents services.

▪ En cas de maladie ou accident

En cas de besoin, si l'état de santé de l'enfant le nécessite, les parents seront avertis et devront récupérer l'enfant le plus rapidement possible. Entre temps, toutes les mesures seront prises dans l'intérêt de l'enfant.

En cas d'accident ou de maladie grave, il sera fait appel au service d'urgence compétent qui prendra en charge le transfert de l'enfant à l'hôpital si nécessaire.

▪ Le suivi médical

En cas de suivi médical spécifique, pour l'enfant malade ou une affection nécessitant une attention particulière, les traitements médicaux sont administrés le matin et le soir par les familles.

Ils ne peuvent être donnés dans la structure qu'à titre exceptionnel et sur présentation de l'ordonnance nominative actualisée. Dans ce cas, les médicaments seront fournis dans l'emballage d'origine (avec la notice) marqué au nom de l'enfant. L'Article L 2111-3-1 du Code de la Santé Publique (suite à l'ordonnance du 19/05/21) prévoit la possibilité pour les assistants maternels et les personnels d'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant d'administrer aux enfants malades, dont ils ont la charge, des soins ou des traitements médicaux. Les personnels non médicaux (assistant maternel, personnel des établissements en charge des enfants) sont considérés comme des tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante et disposent de la possibilité d'administrer soins et médicaments.

Sans ordonnance, aucun traitement ne sera administré.

En cas de handicap ou de maladie chronique nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

▪ **Le Projet d'Accueil Individualisé**

La mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est coordonnée par le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI).

Le PAI est un document écrit, complété par le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant. Il comporte les mesures à prendre pour faciliter la vie de l'enfant dans la collectivité et précise les adaptations à apporter pendant le temps de présence dans l'établissement (ex : régime alimentaire, conduites à tenir, ...). Il est communiqué à toute l'équipe éducative impliquée dans la vie de l'enfant.

2. LES PRINCIPES EDUCATIFS

Les orientations éducatives de la Maison de l'Enfance, déclinées au quotidien, répondent aux recommandations nationales de la petite enfance, et de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant. L'objectif est de proposer un accueil et une prise en charge de qualité, qui répondant aux besoins affectif, éducatif et social de l'enfant. L'amélioration permanente de la qualité pédagogique, et le développement fort du soutien au parent, sont des objectifs partagés par les professionnelles de la structure.

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 2 : « J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

a) **Le développement de l'enfant**

L'accueil collectif comme l'accueil familial sont des lieux de socialisation, d'éveil et de développement.

Les professionnel(le)s, tendent à développer pour chaque enfant : l'autonomie, la confiance en soi et la relation à l'autre, en respectant l'enfant, son rythme, son besoin d'adaptation et son potentiel spécifique.

La Maison de l'enfance accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 (cf. présentation des différents types d'accueil paragraphe I/). L'organisation reste souple en fonction des besoins des familles, les enfants peuvent être présents tout au long, ou partie de la journée et sont accueillis au sein de 3 services différents :

- ✓ Accueil Collectif Régulier
- ✓ Accueil Collectif Occasionnel
- ✓ Accueil Familial

Voici le déroulé d'une journée type :

▪ **La matinée**

Accueil échelonné des enfants et des parents, échanges et transmissions.

Mise à disposition de jeux divers : encastrements, puzzles, livres, ...

Alternance d'activités libres et dirigées jusqu'au déjeuner. Le jeu libre occupe une place importante, puisqu'il permet à l'enfant d'être confronté à lui-même et aux autres. Il apprend ainsi à gérer ses relations, à communiquer à travers des expériences gratifiantes ou frustrantes qu'il vit, à contrôler son corps et ses émotions. Le professionnel est disponible, observe, mais laisse les enfants jouer librement dans ces temps-là.

Du côté des tout-petits, l'aménagement de l'espace permet la découverte et l'autonomie : les activités sont brèves, adaptées à l'âge et à la demande des enfants. L'adulte guide les petits dans leurs expériences et veille à ne pas les déposséder de leurs propres découvertes.

L'équipe éducative se mobilise pour respecter les rythmes :

- ✓ Physiques (alimentaires – changes)
- ✓ Physiologiques (alternance veille / sommeil)
- ✓ Intellectuels et moteurs, dont la progression est variable pour chaque enfant

Les professionnels défendent l'idée que chaque enfant doit être acteur de son développement. Un bébé ne sera donc jamais mis dans une position qu'il ne maîtrise pas seul : tout est mis en œuvre pour qu'il progresse à son rythme.

▪ **Le temps de midi**

Le rituel du lavage des mains est instauré pour chaque groupe, avant le passage à table, les enfants qui en ont besoin sont aidés et encouragés. Le repas est un moment de plaisir, de partage et d'apprentissage du goût, de l'odorat. A table, les enfants apprennent progressivement à se servir des couverts avec les encouragements de l'adulte qui veille à ne pas les laisser en difficulté.

Du côté des tout-petits, les repas sont donnés individuellement en fonction du réveil et de l'appétit de chacun ; cela demande, de la part de l'équipe, une organisation et une anticipation rigoureuse pour éviter toute attente inadaptée de l'enfant, qui pourrait être frustrante s'il a faim. L'introduction de nouveaux aliments se fait toujours au préalable par les parents à la maison.

Manger doit être un plaisir et chaque enfant a le choix d'accepter ou de refuser un aliment.

Vient ensuite, le temps du déshabillage, du change ou du passage aux toilettes, avant la sieste. Les professionnels encouragent l'autonomie de l'enfant, le « faire tout seul ». L'enfant participe donc à sa mesure aux soins donnés, qui lui sont systématiquement expliqués (lever les fesses, se tourner, se déshabiller, s'habiller, monter à l'escalier, tirer la chasse, ...). L'adulte prévient et verbalise ses actions à l'enfant lors du soin. En grandissant, l'enfant est invité à prendre soin de lui : se laver les mains, se moucher, ... Il s'agit d'une éducation à la santé pratiquée dès le plus jeune âge.

▪ **Le temps de sieste**

Un temps calme est nécessaire pour la préparation à l'endormissement. Chaque enfant garde son propre lit afin d'avoir les mêmes repères. A l'accueil collectif, un professionnel reste présent durant la sieste des enfants. Il accompagnera chaque enfant qui se réveille vers la salle d'eau, sans que le sommeil des autres enfants ne soit perturbé.

Quel que soit le type d'accueil, le temps de sommeil. Le temps de sommeil est accompagné de manière individuelle selon le rythme de chacun.

▪ **L'après-midi**

Elle se déroule comme la matinée.

Les multiples espaces de la Maison de l'enfance, offrent d'autres possibilités qui permettent aux enfants de varier les activités, d'enrichir leurs jeux et leurs découvertes.

Le goûter est proposé vers 15h30/16h, mais les enfants qui dorment plus longtemps ont la possibilité de goûter un peu plus tard.

En fin d'après-midi, l'échange avec les parents permet la transmission des temps forts de la journée. Pour les enfants qui quittent plus tard le service, un temps de repos est prévu en attendant l'arrivée des parents s'ils en ressentent le besoin.

b) Le bien-être et l'éveil de l'enfant

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 4 : « Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

Les professionnel(le)s de la Maison de l'Enfance s'inscrivent dans une démarche pédagogique basée sur l'observation de l'enfant ; à partir du jeu, à travers les expériences spontanées ou les activités organisées, les enfants mettent tous leurs sens en éveil.

▪ **Activités pour les plus petits**

- ✓ Découvertes sensorielles
- ✓ Aménagements « d'aventures motrices » au moyen des équipements prévus pour transformer l'espace et faire des parcours multiples, structures de motricité, espaces extérieurs (jeux de ballons, toboggan, vélos, porteurs, ...) Ateliers d'expressions (le corps et la musique, peinture, chant...)
- ✓ Temps d'échange et de communication à travers les livres, des marionnettes, ...

▪ **Jeux et activités pédagogiques**

Afin de participer à l'éveil et au développement psychomoteur et affectif des enfants, l'équipe éducative met en place des activités. La place du jeu est importante, elle est source d'éveil, de joie, de bien-être et elle favorise l'apprentissage de la socialisation.

Les objets proposés répondent eux aussi à quelques règles générales :

- ✓ Adaptés à l'âge et aux besoins des enfants
- ✓ Simples pour plus de possibilités d'utilisation, développer la créativité et l'imaginaire
- ✓ Identiques, en plusieurs exemplaires, pour faciliter le jeu "miroir" (imitation de l'autre), éviter les conflits et les frustrations
- ✓ Diversifiés dans leur texture, sensorialité, taille, poids, forme, densité, couleurs afin de solliciter l'éveil sensoriel omniprésent chez le jeune enfant
- ✓ Nouveaux pour relancer l'intérêt
- ✓ Complets car l'enfant se représente intérieurement à travers les objets
- ✓ En bon état (non cassés, non déchirés, ...)

▪ **Les jeux libres**

Seuls ou en groupes, les enfants ont libre accès à tous les espaces de jeux (coin dînette, poupées, jeux symboliques), coin lecture, garage et petites voitures, ferme et animaux mais aussi jeux d'encastrement et d'emboîtement, jeux sonores, puzzles, briques en plastique, ... Tout ces jeux favorisent l'autonomie de l'enfant, l'initie à la notion de partage et entretient sa créativité et sa socialisation.

L'adulte est toujours présent, stimule le jeu et les relations entre pairs, demande aux enfants de respecter quelques consignes afin que les interactions soient de qualité et sécurisées.

▪ **La motricité et la psychomotricité**

C'est tout au long de la journée que le bébé et le jeune enfant vont faire des expériences motrices. Cela correspond pour eux à un besoin profond de bouger, d'appréhender l'espace et de maîtriser leurs gestes. Pour faciliter ses expériences motrices, l'enfant a besoin d'un espace sécurisant et stimulant, ainsi que des objets et du mobilier adapté.

Le personnel participe à cet éveil moteur en aménageant l'espace pour permettre les expériences motrices en garantissant la sécurité à l'aide de structures à escalader et de parcours psychomoteurs.

Pour les bébés, un espace délimité, rassurant et stimulant est indispensable ; tapis de découvertes avec portique et mobile, transat plus ou moins incliné, jouets colorés tout autour de lui.

▪ **La manipulation**

Les activités de manipulation présentent un grand intérêt pour les jeunes enfants. Elles permettent d'exercer le sens du toucher et de préciser le geste : pince pouce-index pour attraper les petits objets par exemple, ... Elles favorisent également l'agilité manuelle, la créativité en respectant l'imagination de l'enfant.

Différents types de manipulations sont proposées :

- ✓ Pâte à sel, pâte à modeler
- ✓ Manipulation de la semoule
- ✓ Confection de pâtisseries
- ✓ Sable magique
- ✓ Eau, ...

Pour les bébés, des objets de textures différentes sont mis à leur disposition : à attraper, à toucher, à secouer ; hochets, livres en mousse, marionnettes aux pieds, objets souples à mordiller, ...

▪ **Les arts plastiques**

Il s'agit des activités manuelles proposées à l'enfant : dessin, peinture, collage, gommettes, découpages, ... Par le dessin, l'enfant s'ouvre à la culture, développe sa créativité, passe du rêve à la réalité, laisse une trace et éprouve du plaisir. Tous les « outils » : mains, pieds, feutres, pinces, rouleaux, éponges, ... sont utilisés par les enfants et favorisent l'expression artistique. Un coin peinture est spécialement aménagé dans la salle d'eau.

▪ **Les livres**

Le livre est proposé dès le plus jeune âge : en tissu, en plastique, en carton épais. Pour les plus grands, les livres sont mis à leur disposition, afin qu'ils puissent les manipuler, les regarder à leur aise et en prendre soin.

Lors du temps calme, un ou deux livres, choisis ou non par les enfants, leur sont racontés.

Le livre fait découvrir à l'enfant le plaisir de la lecture, stimule son imaginaire, l'aide à l'apprentissage du langage et développe son sens de l'observation.

▪ **Le chant et l'éveil musical**

La manipulation d'objets sonores et de différents instruments de musique permet aux enfants de développer leur sens de l'écoute et leur concentration : maracas, hochet grelot, xylophone, tambourin, cloche, clochettes, castagnettes, ... Les enfants apprennent à découvrir et maîtriser leur voix à partir de chansons, de comptines et jeux de doigts. L'activité chant participe au développement du langage de l'enfant, de son imaginaire et lui permet de mémoriser de courtes phrases (paroles de chansons).

▪ **Les sorties**

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 6 : « Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

Les enfants sortent accompagnés dans le jardin où ils peuvent se mouvoir à leur guise, utiliser la structure de grimpe et les jeux fixes du jardin, faire du vélo ou utiliser les petits porteurs, jouer au ballon, participer à des activités de jardinage proposées au fil des saisons, ...

Les enfants d'environ deux ans qui bénéficient de l'accueil familial, sont conviés une fois par semaine, en petits groupes, à participer à des activités d'éveil. L'intérêt de ces activités est de trouver un espace collectif où les enfants expérimentent la vie de groupe en dehors du domicile de l'assistant(e) maternel(le).

L'éveil sensoriel et psychomoteur de l'enfant y est favorisé.

Ces temps représentent également une passerelle entre l'assistant(e) maternel(le) et l'école.

c) L'ouverture artistique et culturelle

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 5 : « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

L'éveil culturel et artistique est un formidable levier pour la découverte du monde et de ses richesses, ainsi qu'un outil de création de lien social. Pour faciliter cet éveil, les professionnel(le)s se saisissent de tout moment de vie quotidienne pour faire entrer la culture, l'art et la nature, pour favoriser la curiosité, la construction et l'épanouissement du jeune enfant. Les enfants sont accompagnés chaque jour dans leurs capacités à bouger, chanter, danser, raconter, babiller mais aussi regarder des livres, peindre, dessiner, gribouiller, laisser une trace, ...

La Maison de l'Enfance et la médiathèque « La Boussole » ont mis en place un partenariat qui propose des temps d'échanges autour du livre tels que le « manège aux histoires » et des emprunts réguliers de livres ou supports audiovisuels.

Des compagnies de théâtre, des artistes ou des agents musiciens interviennent le temps d'une petite représentation, notamment lors de regroupements inter-structures.

Des sorties et activités sont également organisées en partenariat avec les projets culturels de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;

- ✓ Dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle pour les plus jeunes
- ✓ Avec la médiathèque « La Boussole »
- ✓ Le conservatoire Olivier Douchain
- ✓ Le musée Pierre Noël
- ✓ Le cinéma art et essai « Excelsior », ...

d) L'égalité entre filles et garçons

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 7 : « Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »

Les neurosciences ont démontré ces dernières années qu'à la naissance, les filles et les garçons ont le même potentiel. Les professionnel(le)s de la Maison de l'Enfance travaillent dans une pédagogie active, favorisant le bien-être et le développement équitable de chaque enfant et en ouvrant, à tous, le choix des possibles.

Tout est mis en œuvre, au quotidien, pour favoriser l'égalité entre les garçons et les filles, afin de déconstruire les stéréotypes de sexe, notamment par les jouets qui sont proposés à tous les enfants sans distinction de couleur ou de rôle symbolique. Les enfants explorent tous les aspects de leur personnalité au travers de différentes activités, qu'ils soient fille ou garçon : cuisiner, jouer aux voitures, danser, jeux symboliques où les enfants jouent avec des outils, utilisent des balais, balayettes et serpillières...

PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. L'intégration de la Maison de l'Enfance dans son environnement

77 communes composent l'agglomération, dont 74 situées dans le département des Vosges et 3 en Meurthe-et-Moselle. Saint-Dié-des-Vosges, ville-centre, est la 2^{ème} ville des Vosges et concentre 25.6% des habitants du territoire.



b) La population

▪ Evolution de la population et composition des ménages

A l'instar de la quasi-totalité des départements de la Région Grand Est, le nombre d'habitants baisse dans les Vosges. Dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la baisse est encore plus marquée que celle du département.

La population de la ville-centre présente des signes de précarité : personnes isolées, familles monoparentales, bénéficiaires de minima sociaux, notamment située dans les quartiers Politique de la Ville.

24,3% des familles sont monoparentales sur la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, contre 16,3% à l'échelle de la Communauté d'Agglomération (statistiques INSEE disponibles au 23/10/24). Le taux d'enfants de moins de trois ans, vivant dans une famille sous le seuil de bas revenu, est de 48,60% contre 25,30% au niveau départemental (statistiques CAF/MSA)

Les familles isolées (monoparentales) et les couples avec enfants sont les deux types de structures familiales les plus fréquentes.

Répartition de la population des plus jeunes

Données Imaje - Caf - Pmi Données allocataires Année de référence au 31/12/N	Données Ville Saint-Dié-des-Vosges 2022
Naissances domiciliées	150 (530 dans l'Agglomération)
Nombre de familles avec des enfants de moins de 3 ans	443
Nombre d'enfant de moins de 3 ans	477
Nombre d'enfants de 4 à 6 ans révolus	544
Taux des enfants de moins de 3 ans dont tous les parents travaillent	34,5%

Caractéristiques socio-économiques

Données Imaje -Caf - Pmi Données allocataires Année de référence au 31/12/N	Données Ville Saint-Dié-des-Vosges 2023	Données de référence Département 2023
Taux de familles monoparentales	24,3 %	16 %
Nombre d'enfants de 0 à 6 ans bénéficiaires de l'Aeeh	7	117
Taux d'enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille sous le seuil de bas revenus	48.60 %	25.30 %

Les parts des allocataires en situation de précarité sont plus importantes dans les Vosges qu'au niveau national. En comparant la CA de Saint-Dié-des-Vosges au département, il apparaît que les parts des bénéficiaires du RSA et d'allocataires sous le seuil de bas revenus sont plus élevées au sein de l'intercommunalité.

c) L'offre petite enfance

▪ L'offre actuelle sur le territoire

Données Imaje - Caf - Pmi Données allocataires Année de référence au 31/12/N	Données Agglo Saint-Dié-des-Vosges 2022	Données de référence Département 2022
Nombre d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	6	60
Nombre de places d'accueil agréées	176	1343
Nombre d'enfants différents - de 6 ans inscrits en EAJE*	613	3740
Nombre moyen d'enfants par place*	3,48	2,78
Taux de couverture petite enfance	66.24 %	68.84 %

*données 2022

▪ Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant sur le territoire

- ✓ Maison de l'Enfance Françoise Dolto (Saint-Dié-des-Vosges)
- ✓ Halte-Garderie Centre Social Lucie Aubrac (Saint-Dié-des-Vosges)
- ✓ Halte-Garderie Centre Social Germaine Tillion (Saint-Dié-des-Vosges)
- ✓ Micro-crèche Les Renardeaux (Saint-Léonard)
- ✓ Multi-Accueil Rêve d'Enfance (Raon l'Etape)
- ✓ Multi-Accueil La Maison des Pitchouns (Fraize)

▪ L'évolution des besoins des familles

Les besoins des familles en matière de garde d'enfants évoluent en fonction des changements sociétaux, économiques et technologiques. En France, les tendances actuelles concernent :

- ✓ **Flexibilité et personnalisation** : pour répondre notamment aux horaires atypiques, aux besoins spécifiques liés aux particularités de l'enfant (allergies, alimentation, ...) et aux valeurs éducatives
- ✓ **Qualité et bien-être** : qualité pédagogique et stimulation de l'enfant, sécurité affective, physique et émotionnelle, environnement sain respectueux de la nature et de la santé
- ✓ **Accessibilité et coût** : accessibilité géographique (proximité pour faciliter l'organisation familiale) et accessibilité financière des modes de garde, recherche de tarifs abordables et d'aides financières
- ✓ **Digitalisation** : plateformes en ligne qui facilitent la recherche, applications mobiles pour gérer plus facilement, télétravail qui offre de nouvelles possibilités d'organisation
- ✓ **Développement durable** : modes de garde écologiques (circuits courts, produits bio, énergies renouvelables) et qui sensibilisent à l'environnement

L'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges n'échappe pas à ces nouvelles tendances. La Maison de l'Enfance Françoise Dolto constate :

- ✓ Davantage de « petits contrats », pour un nombre de jours de garde plus faible
- ✓ Une hausse des imprévus, demandes de changement de plannings
- ✓ Une augmentation des demandes en urgence (entre 2 commissions), liées souvent à un changement de l'organisation familiale ou à des situations sociales complexes
- ✓ Une demande plus importante pour l'accueil collectif, au détriment de l'accueil familial

d) Les enjeux et orientations stratégiques

▪ Les compétences de la Communauté d'Agglomération

La petite enfance fait partie de la compétence « action social d'intérêt communautaire » dans les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

La définition de l'intérêt communautaire a évolué à plusieurs reprises depuis la création de l'Agglomération :

2017 :

- ✓ Maintien la compétence petite enfance existante dans les anciennes communautés de communes

2018 :

- ✓ Extension du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s à l'ensemble du territoire
- ✓ Prise de compétence « gestion et animation de structures d'accueil enfance en temps périscolaires » sur 10 communes du territoire (Ban-de-Sapt, Denipaire, Etival-Clairefontaine, Hurbache, La Petite-Raon, Le Saulcy, Moyenmoutier, Moussey, Saint-Rémy et Senones)
- ✓ Prise de compétence « gestion et animation de centre de loisirs sans hébergement » sur 7 communes (Ban-de-Laveline, Nayemont-les-Fosses, Etival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Senones, et de manière occasionnelle Moussey et Saint-Jean-d'Ormont)
- ✓ Prise de compétence « Création, entretien et gestion de micro-crèches », telles que définies au 4° de l'article R2324-17 du Code de la santé publique

2019 :

- ✓ Prise de compétence « Création, animation et gestion de relais d'assistants maternels »

2021 :

- ✓ Intégration du portage et de la gestion de la Maison de l'Enfance Françoise Dolto

Ces choix traduisent une volonté de développer la politique Petite Enfance le territoire.

▪ **La Convention Territoriale Globale**

La Convention Territoriale Globale est un document d'orientation politique qui synthétise les compétences partagées entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil départemental des Vosges, la Mutualité Sociale Agricole Lorraine (MSA) et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Elle constitue un cadre politique pour un projet social de territoire, qui s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles.

Cette convention de partenariat vise à soutenir et développer les services aux familles ainsi qu'à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions et des projets sur l'ensemble du territoire et des thématiques de la politique sociale : accès aux droits, parentalité, petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale.

Dans le cadre de cette CTG qui s'étale 2021-2025, un diagnostic partagé a permis de définir les priorités et moyens d'un plan d'actions, qui concerne notamment la petite enfance :

Ambition 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

→ **Axe 1 : Parentalité**

- Objectif 1 : Accompagner l'évolution de l'espace rencontre
- Objectif 2 : Accompagner et renforcer l'animation du réseau parentalité
- Objectif 3 : Piloter et articuler les actions parentalité entre professionnels institutionnels

Ambition 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire

→ **Axe 2 : Petite enfance**

- Objectif 1 : Approfondir le diagnostic sur les besoins de garde
- Objectif 2 : Proposer de la formation au personnel des EAJE sur l'accueil atypique

Un nouvelle CTG sera élaborée pour 2026-2030 et permettra de définir de nouvelles orientations stratégiques adaptées aux besoins du territoire, y compris dans le domaine de la petite enfance.

▪ **Le Contrat Local de Santé**

Un Contrat Local de Santé (CLS) est une démarche stratégique partenariale qui unit :

- ✓ La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- ✓ L'Agence Régionale de la Santé (ARS)
- ✓ Le Conseil Départemental des Vosges (CD88)
- ✓ La Région Grand Est (RGE)
- ✓ Les Hôpitaux du Massif des Vosges (HNV)
- ✓ L'Education Nationale (EN)
- ✓ Le Pays de la Déodat (PETR)
- ✓ Le Projet Territoriale de Santé Mentale (PTSM 88)
- ✓ Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
- ✓ La Caisse d'Allocation Familiale des Vosges (CAF88)
- ✓ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM88)
- ✓ La Mutualité Sociale Agricole des Vosges (MDA88)
- ✓ La Convention Territoriale Globale (CTG)
- ✓ La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
- ✓ L'AVSEA et toutes ses structures
- ✓ L'ASEPT Lorraine
- ✓ Ainsi que tous les acteurs du territoire engagés dans la démarche (associations, professionnels médicaux et médico-sociaux)

Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales de santé et de proposer des actions de santé cohérentes et adaptées à l'échelon local.

Le CLS mobilise des acteurs du champ de la santé (prévention, soins, médico-social), tous les secteurs ayant un impact sur la santé des habitants du territoire communautaire, et mobilise de nombreux services communautaires tels que : l'action sociale, logement, travail, éducation, jeunesse, urbanisme, développement durable....

Il s'articule autour de 5 thèmes :

1. Accès aux soins et aux droits en santé
2. Prévention – promotion de la santé
3. Santé environnementale
4. Santé mentale et prévention des addictions
5. Parcours de santé des personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le CLS s'appuie sur des démarches participatives, la concertation des acteurs impliqués et des habitants.

Il s'articule avec les autres dispositifs et démarches territoriales, tels que la Politique de la Ville, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), la Convention Globale Territoriale (CTG), etc.

▪ **Le Projet de Territoire**

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est en train de construire son Projet de Territoire, en vue d'une adoption début 2025. Ce document stratégique écrira le cap, la feuille de route politique pour les 10 ans à venir, notamment en matière de services publics aux habitants.

2. Les partenaires de la Maison de l'Enfance

Au fil des années, la Maison de l'Enfance Française DOLTO a établi un partenariat avec de nombreux services, établissements et associations dans le cadre du soutien à la parentalité et de la petite enfance :

- **La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges**
 - ✓ Les services administratifs
 - ✓ Le Comité Technique de la Médiation Familiale et des Espaces de Rencontre
 - ✓ Le Comité Départemental de soutien à la Parentalité, avec implication des Lieux d'Accueil Enfants Parents
- **Le Conseil Départemental des Vosges**
 - ✓ Service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
 - ✓ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) de Saint-Dié-des-Vosges

Pour l'accueil de jeunes enfants dont les familles sont défavorisées, ou présentant des difficultés diverses, les dossiers des assistantes maternelles, notamment de leurs agréments, ou les consultations du nourrisson effectué par la PMI au sein même de la structure.
- **L'Association « Naître Allaiter Grandir »**

Elle organise des actions régulières en faveur des futurs parents pendant les horaires d'ouverture de la Maison de l'Enfance :

 - ✓ Informations allaitement le 1er lundi de chaque mois de 14h à 16h
 - ✓ Ateliers « portage bébés »
 - ✓ Ateliers « massages bébés »
- **Le Réseau Parentalité Déodatien**

La richesse de la réflexion du travail s'exprime également à travers l'investissement dans le partenariat local avec le Réseau Parentalité Déodatien qui regroupe des acteurs locaux institutionnels et associatifs. Le réseau Parentalité Déodatien est co-porté par l'association « Naître Allaiter Grandir » et par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et sera porté exclusivement par l'agglomération à partir de 2025.
- **L'association régionale des Lieux d'Accueil Enfants Parents de Lorraine « LAEP Lorraine »**

Les accueillantes participent tous les deux mois à des journées thématiques qui se déroulent successivement dans les LAEP de Lorraine.
- **Les centres sociaux « Lucie AUBRAC » et « Germaine TILLION »**

Accueil des enfants de 3 à 6 ans, réunions de travail entre les équipes et supervisions du LAEP
- **L'association « Sauvegarde de l'Enfance, Lien, Insertion, Accompagnement » (SELIA)**

Echanges réguliers avec le Service Accueil et Accompagnement Parental (SAAP) et accueil de familles à la Maison de l'Enfance pour des droits de visite
- **L'ADAPEI des Vosges**

Le Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD) suit régulièrement des enfants qui fréquentent la Maison de l'Enfance
- **La Fédération Française des Espaces Rencontre (FFER)**

La Maison de l'Enfance adhère à cette association qui propose régulièrement des échanges thématiques et des formations.
- **Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)**

Les liens sont réguliers avec l'équipe pour des mises en commun d'observations d'enfants en difficultés

- **Les établissements scolaires publics et privés, les centres de formation**
 - ✓ Les écoles maternelles : passerelles à développer pour les enfants qui vont entrer à l'école
 - ✓ Lycée professionnel JBJ Augustin : échanges ou animations « élèves / enfants / professionnels »
 - ✓ Institut de formation d'auxiliaire de puériculture de Lunéville
 - ✓ Centre de formation continue « ALAGI »
 - ✓ Institut de formation en soins infirmiers, ...
- **Les assistantes maternelles** en cours d'agrément
- **Les principaux services de la ville et de l'agglomération**
 - ✓ Micro-crèche « les Renardeaux »
 - ✓ Centre Communal d'Action Social Communal d'Action Sociale (CCAS)
 - ✓ Service éducation
 - ✓ Chargée de mission Convention Territoriale Globale
 - ✓ Chargée de mission Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle
 - ✓ Service Relais Petite Enfance
 - ✓ Chargée de mission Projet de Territoire
 - ✓ Chargée de mission Contrat Local de Santé, ...

3. L'implication des familles

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe 3 : « Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon point d'attache. »

a) Par l'accueil et l'information

L'implication des familles se traduit par un échange d'informations, écrites et/ou verbales, entre les professionnel(le)s et les parents, notamment lors :

- ✓ Du premier contact
- ✓ De la familiarisation
- ✓ De l'arrivée et du départ journalier
- ✓ Des réunions d'informations

▪ **Le premier contact**

Dès que la famille obtient une place en crèche, la direction de la Maison de l'Enfance prend contact afin de convenir d'un premier rendez-vous. Ce temps organisé, avec la directrice ou son adjointe, se veut chaleureux et rassurant. Il permet d'échanger sur les modalités d'accueil, sur fonctionnement de la Maison de l'Enfance, sur le ressenti de la famille, de ses besoins, et de rencontrer les équipes lors de la visite des locaux. C'est également le moment de présenter le projet d'établissement aux parents.

▪ **La période de familiarisation**

La familiarisation est une étape indispensable, qui garantit la bonne intégration de l'enfant et de sa famille. Elle permet à l'enfant de découvrir son nouvel environnement, et à la famille de faire connaissance avec l'équipe. Un(e) professionnel(le) sera désigné(e) pour être « référent(e) » de l'enfant lors de sa période de familiarisation. Ensemble, ils échangent sur les habitudes de vie de l'enfant et les principes éducatifs de la famille. L'équipe répond aux questions que les parents se posent. Un questionnaire est rempli par écrit, afin de préciser les habitudes et rythme de la vie de l'enfant.

La familiarisation s'étend sur environ quinze jours, mais chaque enfant étant différent, la durée sera adaptée en fonction de ses besoins. En premier lieu en présence du parent, une heure durant, puis l'enfant restera petit à petit seul avec sa référente. Au fil des jours, un repas sera proposé puis la sieste.

▪ **L'arrivée journalière et les départs**

L'accueil est un moment privilégié entre les parents, l'enfant et le/la professionnel(le). Ce temps d'écoute et de partage, appelé « transmissions », permet :

- ✓ De garantir une qualité d'accueil individualisé
- ✓ De disposer des informations nécessaires à la bonne prise en charge et au bon déroulement de la journée de l'enfant
- ✓ D'accompagner la séparation parents-enfants et d'apporter à l'enfant une sécurité affective
- ✓ De garantir une transition entre la maison et la crèche

Un cahier de transmission à destination des professionnel(le)s, permet de retranscrire le contenu des échanges. Ainsi, toute l'équipe a accès aux informations, favorisant l'accueil individualisé de l'enfant tout au long de la journée.

▪ **Les réunions d'informations**

Une réunion est proposée aux parents à la rentrée en septembre, durant laquelle des informations sont données aux parents. Si besoin, l'équipe et la direction peuvent organiser d'autres réunions en cours d'année.

En dehors de ses temps prédéfinis, l'équipe de direction, les professionnel(le)s, le référent Santé Accueil inclusif se tiennent à la disposition des familles.

b) Par des temps propices aux échanges

▪ **Les temps conviviaux**

Les parents sont invités à partager des temps festifs tout au long de l'année (liste non-exhaustive) ;

- ✓ **La semaine des saveurs** avec dégustation des préparations culinaires réalisées par les enfants
- ✓ **La fête de l'été**
- ✓ **La semaine de la parentalité** : des ateliers sur un thème annuel sont proposés aux parents afin qu'ils viennent partager un bon moment avec les enfants
- ✓ **La chasse aux œufs** : les enfants sont invités à chercher les œufs dans le jardin
- ✓ **Journées à thèmes** : différentes thématiques sont définies en début d'année
- ✓ **Les sorties** : avec les différents partenaires de notre territoire, des sorties sont proposées

Toutes ces activités sont prévues, et les parents en sont informés, à l'avance.

▪ **A l'initiative des parents**

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun. Leur implication peut prendre différentes formes et favorise leur expression. Comme annoncé dans le chapitre précédent, les parents sont invités à participer à tous les temps festifs. De plus, les parents qui souhaitent proposer une activité différente des projets déjà prévus, peuvent se rapprocher des équipes et de la direction afin d'en discuter.

▪ **Le soutien à la parentalité**

Les actions menées tout au long de l'année nous permettent de proposer un accompagnement à la parentalité. L'équipe de la Maison de l'Enfance est disponible pour échanger dès qu'il y en a besoin.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est un lieu propice aux échanges entre familles et/ou professionnels.

L'Espace Rencontre participe au soutien à la parentalité des parents fragilisés par le conflit qui les oppose.

L'association « Naître Allaiter Grandir » accueille les parents, futurs parents et leurs enfants dans les locaux de la Maison de l'Enfance, dans le cadre du soutien à l'allaitement tous les premiers lundis de chaque mois.

c) Par des parcours spécifiques

La Communauté d'Agglomération se mobilise pour favoriser l'accueil des familles en parcours de réinsertion. L'accueil est proposé sans obligation d'activité professionnelle, il peut être donc proposé sur un mode occasionnel, et/ou à horaires variables.

De même, tout est mis en œuvre pour faciliter, dans la mesure du possible, l'accueil des familles intégrant un parcours d'insertion, une formation, etc.

Sur le service Accueil Familial, l'accueil d'un enfant supplémentaire dont le ou les parents sont engagés dans un parcours d'insertion professionnelle, est possible. Cette possibilité est envisagée à titre dérogatoire, après accord du service départemental de la solidarité.

4. Le développement durable à la Maison de l'Enfance

a) Les actions déjà mises en place

La Maison de l'Enfance s'inscrit dans la démarche de développement durable de la ville et de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges afin d'améliorer la qualité de vie des enfants, dans un environnement plus sain et plus respectueux de la nature. Les bons réflexes s'apprennent dès le plus jeune âge !

Différentes actions sont mises en place à la Maison de l'Enfance, et les parents en sont informés :

- ✓ **Le tri des déchets** : chacun est vigilant et accorde un intérêt à respecter la réglementation en vigueur
- ✓ **La mobilité** : favoriser les déplacements en vélo ou à pied pour les agents, la communauté d'agglomération propose à ses agents une participation financière sur les transports en commun)
- ✓ **Les sorties nature** en poussette ou à pied avec les enfants
- ✓ **L'utilisation de produits réutilisables** : sur-chausses, gants de toilettes, serviettes, ...
- ✓ **La veille au gâchis alimentaire** en réajustant la quantité de nourriture en fonction du nombre d'enfants
- ✓ **La gestion des ressources, les économies d'énergies** : vigilance sur la consommation d'eau et la durée / quantité des lumières allumées
- ✓ **Réutilisation des déchets** pour des activités ou de la décoration

b) Les projets

- ✓ **La création d'un potager** qui va permettre aux enfants de passer du temps à l'extérieur, jouer avec la terre, arroser, observer les plants pousser et de récolter
- ✓ **L'achat d'une centrale vapeur** pour l'entretien, afin de supprimer le maximum de produits industriels

MISE EN APPLICATION ET DIFFUSION

Le présent projet d'établissement entrera en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2024, pour une validité maximale de 5 ans. Il sera donc révisé au plus tard au 1^{er} novembre 2027.

Conformément à la réglementation, il sera :

- Transmis aux services de Protection Maternelle et Infantile, et Caisse d'Allocations Familiales des Vosges,
- Affiché à l'accueil du bâtiment de la Maison de l'Enfance Françoise Dolto,
- Transmis à chaque membre du personnel qui intervient à la Maison de l'Enfance,
- Accessible en ligne depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération www.ca-saintdie.fr

REMERCIEMENTS

L'équipe de la Maison de l'Enfance tient à remercier la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la ville de Saint-Dié-des-Vosges, la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, la Protection Maternelle et Infantile des Vosges, l'ensemble de ses partenaires, son équipe professionnelle, les parents et les enfants, qui contribuent tous à faire de la Maison de l'Enfance Françoise Dolto un établissement d'accueil de qualité pour le jeune enfant.

ANNEXES

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Charte nationale pour l'accueil du JEUNE ENFANT



1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.



3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.



4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.



5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.



7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.



8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.



9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confiée par mon ou mes parents.



© Col des Vosges - Tous droits réservés - Reproduction même partielle interdite sans l'autorisation de la Col des Vosges

Charte nationale de la parentalité



Direction générale
de la cohésion sociale

CHARTE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > **Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents** : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > **S'adresser à toutes les familles** quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > **Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale**, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > **Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte** : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > **Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale** : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > **Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant**. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > **Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle** : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > **Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

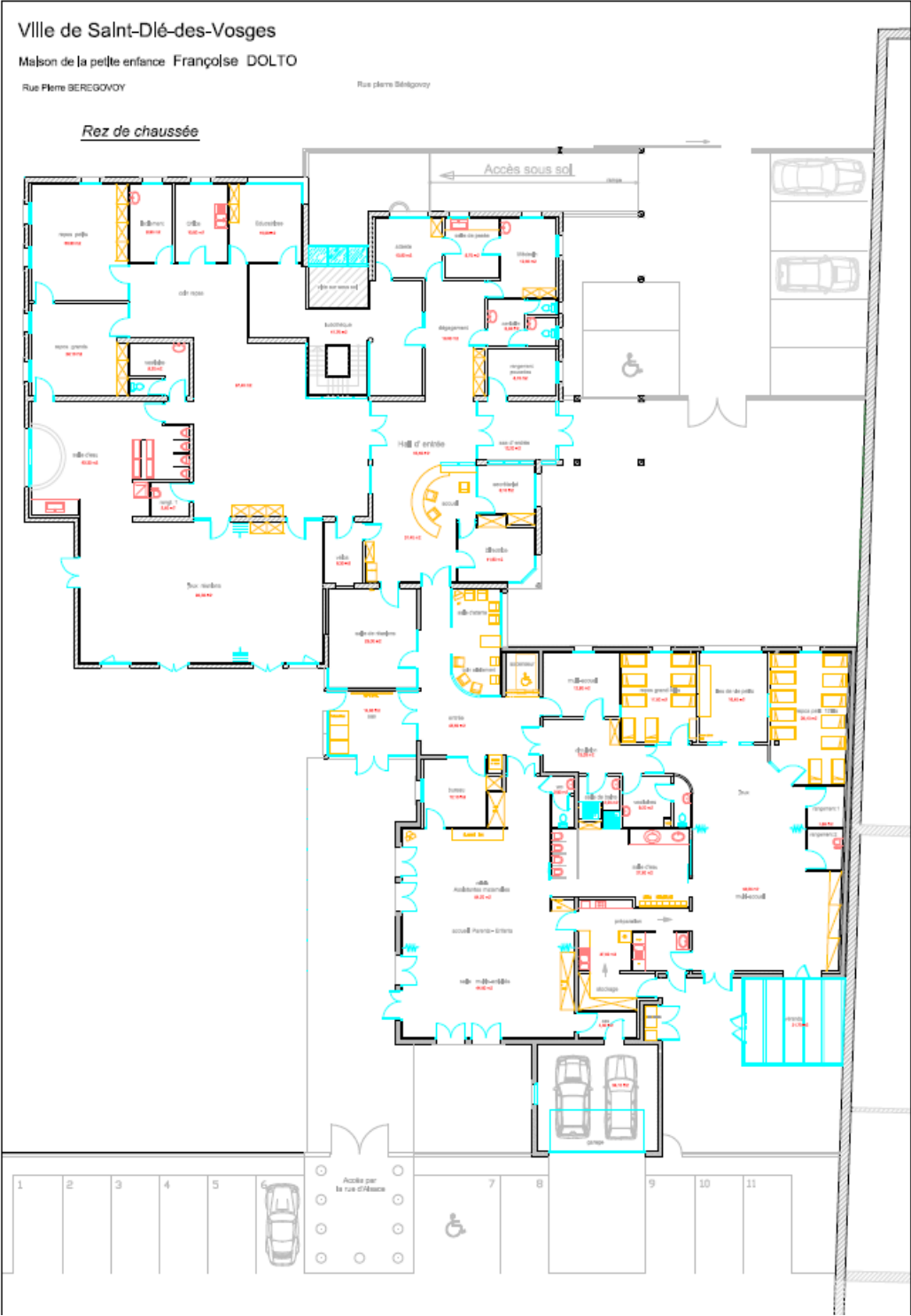
Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Règlements de fonctionnement

1. Accueils collectifs régulier et occasionnel
2. Accueil familial

Voir documents joints

Plan des locaux



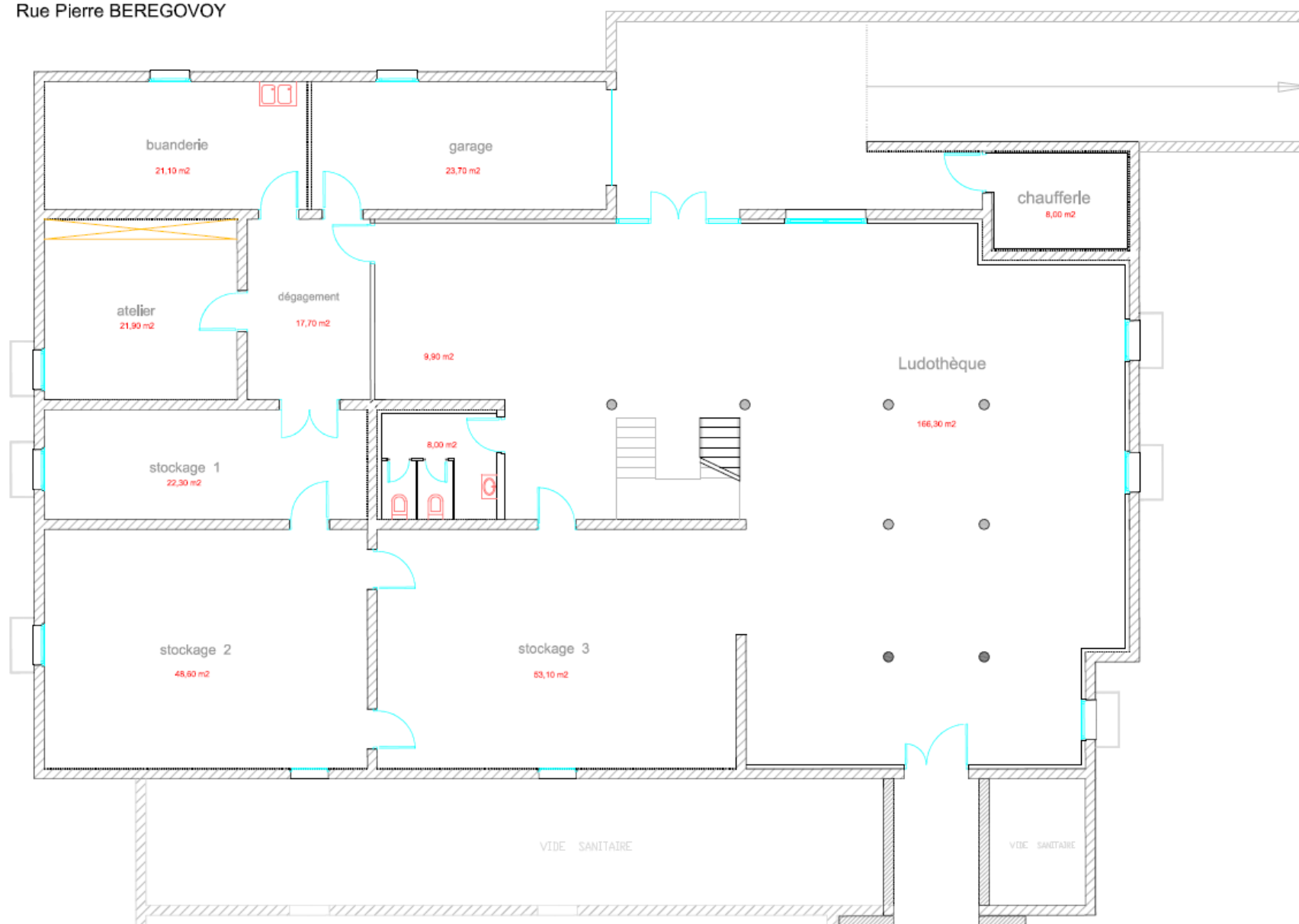
Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Maison de la petite enfance Françoise DOLTO

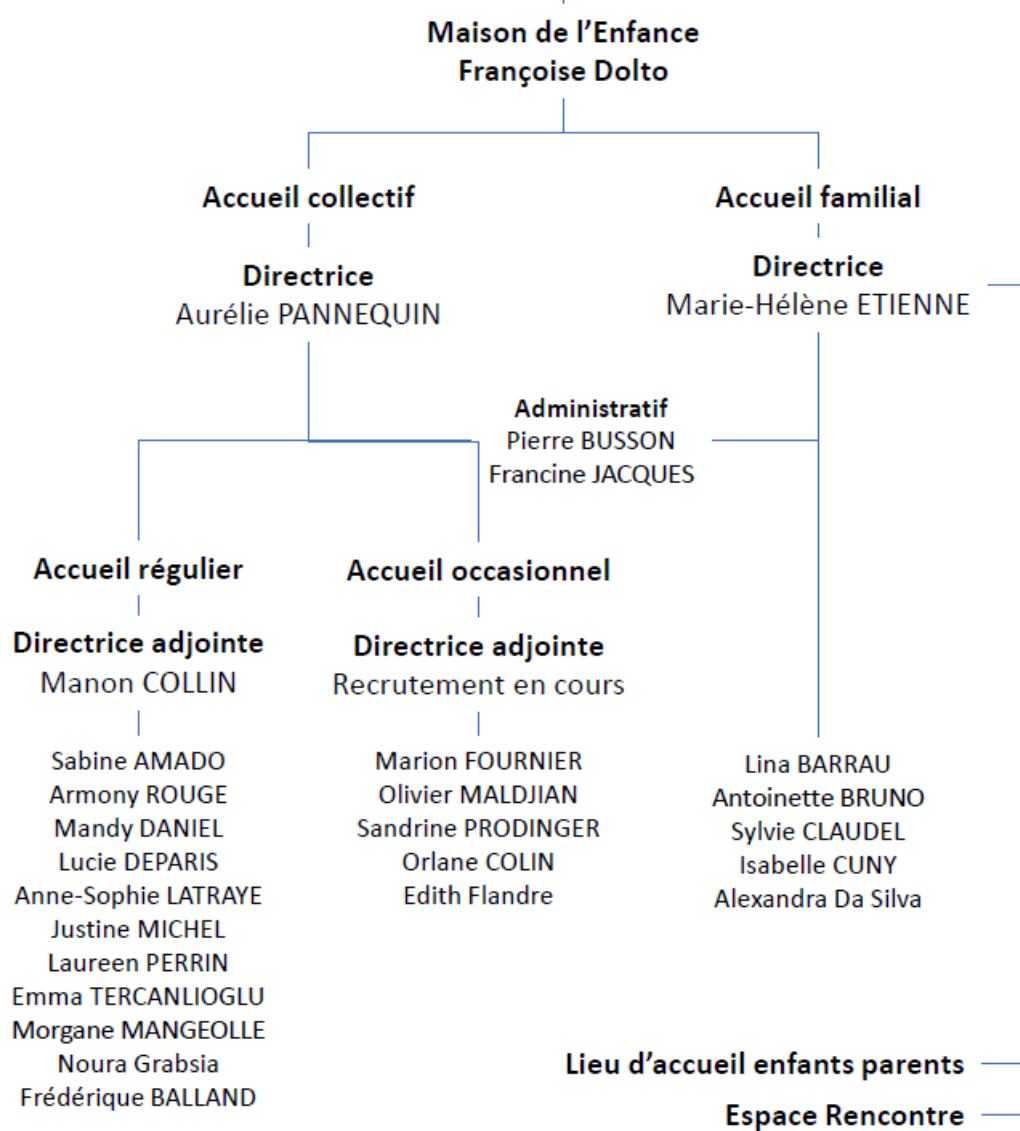
Rue Pierre BEREGOVOY

Rue pierre Bérégovoy

Sous sol R-1



Organigramme



Fiches métiers

Les fiches de poste ci-après sont issues de l'application AGIRHE utilisée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour la gestion de ses ressources humaines.

Direction

MISSIONS

Diriger une structure d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans.

Activités

CONCEVOIR, ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET PÉDAGOGIQUE

Traduire et décliner le projet éducatif local en objectifs pédagogiques opérationnels

Connaître les évolutions du cadre réglementaire des politiques publiques de la petite enfance

Connaître les principaux courants pédagogiques et les besoins des jeunes enfants et leur développement

Connaître le projet éducatif, le projet social et le règlement intérieur

Superviser et accompagner l'harmonisation et l'ajustement des pratiques pédagogiques

Connaître la méthodologie d'analyse des pratiques

Connaître le développement psychomoteur de l'enfant

Maîtriser les méthodes d'écoute active et de reformulation auprès des équipes, et de débriefing suite à des pratiques non conformes

CRÉER ET METTRE EN ŒUVRE DES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU BIEN-ÊTRE ET À LA SANTÉ DES ENFANTS

Activer et/ou alerter les ressources de la structure et du territoire en matière de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant

Connaître les acteurs des champs socio-éducatifs et médicaux de son territoire

Savoir organiser la surveillance médicale des enfants et disposer de notions de pathologies et typologie des réponses

Connaître les signes de maltraitance et les procédures à suivre

Veiller à la qualité de l'environnement de vie dans la structure

Connaître les pratiques durables et les normes liées à la qualité environnementale et sanitaire

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA BIEN-ÊTRE

Ouvrir la structure sur son environnement et prendre appui sur les ressources et potentiels des enfants et familles

Connaître les spécificités de son environnement et de ses publics

Connaître les trois piliers de la bientraitance

Valoriser et développer les compétences créatives des professionnels

Connaître et maîtriser les techniques de motivation, de créativité

Connaître et maîtriser les techniques managériales bientraitantes

ACCUEILLIR, ORIENTER ET COORDONNER LA RELATION AUX FAMILLES OU SUBSTITUTS PARENTAUX

**Informier sur les modalités de l'accueil des enfants et proposer des solutions adaptées
permettant de concilier les besoins de l'enfant et ceux des parents ou substituts parentaux**
Maîtriser les méthodes permettant une co-construction avec les familles

COMPETENCES TRANSVERSALES

**Participer à la définition des orientations stratégiques par l'analyse et la mesure des enjeux
internes et externes de son environnement**

Savoir utiliser les méthodes et outils d'analyse et de diagnostic

Savoir formuler des argumentaires stratégiques sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de la demande politique

Savoir alerter les autorités de tutelle sur les risques particuliers à la mise en œuvre de la demande politique

Être force de proposition

Coordonner, animer, organiser les services, piloter les projets et rendre compte à l'exécutif

Connaître et utiliser les techniques d'animation participative, de conduite de réunions et d'entretiens

Savoir diagnostiquer et adapter l'organisation des services autour d'un projet

Connaître et appliquer la méthodologie et les outils du management par objectif,

Savoir poser et actualiser les règles de vie de ses services

Connaître les techniques de résolution de conflits, les stratégies d'accompagnement du changement

**Gérer et optimiser les ressources financières et humaines de son service, les procédures
administratives, les marchés publics relatifs à son domaine, et l'élaboration et le suivi budgétaire
correspondant à son domaine d'activité, et évaluer les actions de son service**

Connaître et utiliser les méthodes d'évaluation et savoir identifier et alerter la hiérarchie sur les risques (financiers, techniques, juridiques, etc)

Connaître et appliquer les techniques de rationalisation des coûts (dématérialisation, mutualisation, etc)

Se positionner en tant que cadre supérieur, s'assumer et prendre ses responsabilités

Être force de proposition

Savoir prendre des décisions et opérer des choix, les faire appliquer, tenir les engagements et alerter

Représenter et soutenir ses équipes

Savoir prioriser ses activités en fonction de leur niveau d'urgence et d'importance

Savoir structurer la diffusion de l'information

Rendre compte de son activité à sa hiérarchie.

Connaître les techniques d'expression écrite ou orale

Connaître les supports de suivi de l'activité

Veiller à la sécurité et à l'hygiène des enfants

Connaître et appliquer les règles et consignes de sécurité relatives aux enfants

Connaître et appliquer les procédures et services d'urgence

Connaître et appliquer les gestes de 1er secours

**Coordonner, animer, organiser les partenariats et les concertations, piloter les projets et rendre
compte à l'exécutif**

Connaître et utiliser les techniques d'animation participative, de conduite de réunions et d'entretiens
Savoir diagnostiquer et adapter l'organisation des services autour d'un projet
Connaître et appliquer la méthodologie et les outils du management par objectif
Savoir poser et actualiser les règles de vie de ses services
Connaître les techniques de résolution de conflits, les stratégies d'accompagnement du changement

Adapter les ressources disponibles au projet de la collectivité, impulser et suivre la mise en œuvre des stratégies financière, fiscales

Connaître et utiliser les techniques d'analyse et les méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
Connaître et respecter les principes de la comptabilité publique, des finances locales
Connaître le cadre réglementaire et les instances, processus et circuits décisionnels de la collectivité

Se positionner en tant que cadre supérieur, s'assumer et prendre ses responsabilités

Être force de proposition
Savoir prendre des décisions et opérer des choix, les faire appliquer, tenir les engagements et alerter
Représenter et soutenir ses équipes
Savoir prioriser ses activités en fonction de leur niveau d'urgence et d'importance
Savoir structurer la diffusion de l'information

Direction adjointe – Educateur de Jeunes Enfants

MISSIONS

Éducatrice / Éducateur de jeunes enfants :

Concevoir et mettre en œuvre les projets pédagogiques et coordonner les projets d'activités qui en découlent.

Accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant (soutien à la parentalité).

ACTIVITÉS

ÉLABORER DES PROJETS PÉDAGOGIQUES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Conduire des projets pédagogiques en lien avec le projet éducatif et en équipe :

Connaître le projet éducatif, le projet social et le règlement intérieur. Créer les conditions propices à la construction d'un projet et appliquer les techniques et méthodes relatives à la conduite de projet. Savoir animer une équipe projet.

Situer sa fonction et ses missions éducatives dans la structure et auprès des partenaires internes et externes :

Connaître les évolutions du cadre réglementaire des politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse. Connaître les acteurs intervenants auprès de l'enfance.

Évaluer le déroulement et les résultats des activités menées dans le cadre des projets :

Connaître les techniques et processus d'évaluation. Connaître les techniques rédactionnelles liées à l'élaboration de compte rendu, de bilan et de rapport.

GÉRER LA RELATION PARENTALE ET SOUTENIR LES PARENTS

Accueillir l'enfant et sa famille :

S'adapter à la diversité sociale et culturelle des jeunes. Connaître les techniques d'accueil, de gestion de conflit, ...

Conduire des entretiens avec les familles pour concevoir des projets spécifiques à l'enfant :

Savoir définir les missions et rôles des différents acteurs d'un projet, construire un cahier des charges.

Connaître les techniques d'entretien. Savoir écouter et laisser s'exprimer les autres. Être en mesure d'adopter une distance dans ses propres représentations sociales et éducatives.

Organiser et gérer le lien avec les partenaires :

Connaître les acteurs de la protection de l'enfance. Connaître les dispositifs contractuels institutionnels.

Animer des réunions :

Connaître les méthodes et techniques de préparation et d'animation de réunion. Savoir utiliser des techniques et outils de communication, des outils bureautiques. Savoir synthétiser les informations et les prioriser.

ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Organiser et animer un atelier éducatif, un point « jeux et jouets » :

Connaître les besoins et les rythmes des enfants. Connaître les méthodes éducatives innovantes.

Développer et animer des activités manuelles et artistiques, culturelles et d'éveil :

Connaître les techniques artistiques de base. Connaître des activités d'éveil, sportives, culturelles et artistiques Planifier des temps d'animation en respectant les rythmes des publics Connaître les méthodes pédagogiques adaptées aux enfants.

Gérer le matériel nécessaire aux activités : choix, commande et maintenance :

Connaître les techniques d'achat et les règles en vigueur dans la collectivité Savoir faire preuve d'autonomie

Connaître et utiliser des méthodes d'approvisionnement et de gestion des stocks

PARTICIPER AUX SOINS D'HYGIÈNE, DE CONFORT ET DE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Analyser les besoins (affectifs, sociaux, physiques) des enfants :

Connaître les étapes du développement psychomoteur et psycho affectif des enfants

Créer et instaurer les conditions de bien être individuel et collectif :

Connaître les techniques et pratiques de contact relationnel Connaître les facteurs d'ambiance et d'esthétisme spatial

Connaître les règles de base en diététique et hygiène alimentaire

Repérer les signes d'appel, de mal-être physique ou psychique et informer le responsable de la structure :

Connaître et appliquer les techniques d'analyse et d'observation Savoir repérer les signes de maltraitance.

Connaître les différentes manifestations du mal-être : anxiété, agressivité, violence, état dépressif.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Travailler, partager et échanger avec l'équipe sur l'activité, le projet éducatif :

Être force de proposition. Savoir écouter et laisser s'exprimer les autres. Savoir prendre la parole pour exprimer ses idées, ses propositions d'amélioration dans son activité.

Connaître les objectifs communs.

Connaître et appliquer les procédures de circulation d'information

Savoir transmettre ses connaissances théoriques, pratiques et relationnelles

Veiller à la sécurité et à l'hygiène des enfants

Connaître et appliquer les règles et consignes de sécurité relatives aux enfants. Connaître et appliquer les procédures et services d'urgence. Connaître et appliquer les gestes de 1er secours.

Transmettre son savoir et son savoir-faire :

Connaître et appliquer les règles de l'art de son métier. Savoir faire preuve de pédagogie.

Rendre compte de son activité à sa hiérarchie :

Connaître les techniques d'expression écrite ou orale. Connaître les supports de suivi de l'activité.

Optimiser les ressources :

Connaître les enjeux et limites des services publics (respect de l'environnement, bonne utilisation des deniers publics...)

Savoir maîtriser, à son niveau, les dépenses et les frais généraux (réduction des gaspillages, dématérialisation, bon usage du matériel, démarche écoresponsable...).

Avoir une attitude bienveillante :

Appliquer et utiliser un langage approprié et adopter un comportement adapté.

MISSIONS

Contribuer au développement de l'enfant en lien avec la responsable adjointe du service Crèche et la directrice de la Maison de l'Enfance dans le cadre du projet éducatif du service :

Assurer :

- L'accueil quotidien du jeune enfant et de sa famille ;
- Le bien-être du jeune enfant au quotidien : alimentation, sommeil, soins et éveil ;
- Des activités d'éveil contribuant à l'épanouissement du jeune enfant ;
- La bonne application et le suivi des protocoles de soins d'hygiène et de sécurité validé par la direction de l'établissement.

ACTIVITÉS

ACCUEILLIR DES ENFANTS, DES PARENTS OU SUBSTITUTS PARENTAUX

Établir une relation de confiance avec la famille par une communication quotidienne :

Connaître et appliquer les procédures d'accueil définies en interne. Maîtriser les techniques d'écoute active, de communication et d'observation.

Prendre en compte et respecter la situation des familles :

Avoir des notions de réglementation en matière d'autorité parentale. Connaître les spécificités sociales et culturelles des familles.

Participer à la socialisation de l'enfant dans le respect de son individualité :

Avoir des notions de psychologie de l'enfant. Connaître le développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans.

CRÉER ET METTRE EN ŒUVRE DES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Répondre aux besoins alimentaires, affectifs et physiques de l'enfant :

Connaître les principes d'hygiène corporelle. Connaître les règles de base en diététique et hygiène alimentaire. Savoir utiliser et stocker les produits de soins. Avoir des notions de physiologie et psychomotricité.

Identifier les signes de mal-être physique ou psychique de l'enfant et alerter la famille et les services compétents :

Connaître les maladies infantiles, leurs symptômes et les signaux d'alerte. Connaître les dispositifs d'urgence et les conduites à tenir.

AIDER L'ENFANT DANS L'ACQUISITION DE SON AUTONOMIE

Aider l'enfant à acquérir des gestes et des comportements autonomes :

Avoir des notions de physiologie et de motricité. Avoir des notions d'ergonomie spécifiques aux lieux d'accueil de l'enfant.

Adopter des attitudes éducatives conformes au projet pédagogique :

Connaître son rôle et savoir analyser ses pratiques professionnelles.

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ACTIVITÉS DES ENFANTS

Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression :

Connaître le projet éducatif et pédagogique de l'établissement, les projets éducatifs parentaux. Avoir des notions sur les techniques d'animation de jeunes enfants Maîtriser quelques techniques artistiques, manuelles, ludiques.

Réguler les interactions entre les enfants :

Maîtriser les techniques de régulation et de résolution de conflits

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Travailler, partager et échanger avec l'équipe sur l'activité, le projet d'établissement :

Être force de proposition. Savoir écouter et laisser s'exprimer les autres. Savoir prendre la parole pour exprimer ses idées, ses propositions d'amélioration dans son activité. Connaître les objectifs communs. Connaître et appliquer les procédures de circulation d'information. Savoir transmettre ses connaissances théoriques, pratiques et relationnelles.

Transmettre son savoir et son savoir-faire :

Connaître et appliquer les règles de l'art de son métier. Savoir faire preuve de pédagogie.

Rendre compte de son activité à sa hiérarchie :

Connaître les techniques d'expression écrite ou orale. Connaître les supports de suivi de l'activité.

Avoir une attitude bienveillante :

Appliquer et utiliser un langage approprié et adopter un comportement adapté.

Veiller à la sécurité et à l'hygiène des enfants :

Connaître et appliquer les règles et consignes de sécurité relatives aux enfants. Connaître et appliquer les procédures et services d'urgence. Connaître et appliquer les gestes de 1er secours.

Assistant socio-éducatif (CAP AEPE / BEP)

MISSIONS

Organiser et effectuer l'accueil et les activités contribuant au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service ou de la structure.

ACTIVITÉS

ACCUEILLIR DES ENFANTS, DES PARENTS OU SUBSTITUTS PARENTAUX

Établir une relation de confiance avec la famille par une communication quotidienne :

Connaître et appliquer les procédures d'accueil définies en interne. Maîtriser les techniques d'écoute active, de communication et d'observation.

Prendre en compte et respecter la situation des familles :

Avoir des notions de réglementation en matière d'autorité parentale. Connaître les spécificités sociales et culturelles des familles.

Participer à la socialisation de l'enfant dans le respect de son individualité :

Avoir des notions de psychologie de l'enfant. Connaître le développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans.

CRÉER ET METTRE EN ŒUVRE DES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Répondre aux besoins alimentaires, affectifs et physiques de l'enfant :

Connaître les principes d'hygiène corporelle. Connaître les règles de base en diététique et hygiène alimentaire. Savoir utiliser et stocker les produits de soins. Avoir des notions de physiologie et psychomotricité.

Identifier les signes de mal-être physique ou psychique de l'enfant et alerter la famille et les services compétents :

Connaître les maladies infantiles, leurs symptômes et les signaux d'alerte. Connaître les dispositifs d'urgence et les conduites à tenir.

AIDER L'ENFANT DANS L'ACQUISITION DE SON AUTONOMIE

Aider l'enfant à acquérir des gestes et des comportements autonomes :

Avoir des notions de physiologie et de motricité. Avoir des notions d'ergonomie spécifiques aux lieux d'accueil de l'enfant.

Adopter des attitudes éducatives conformes au projet pédagogique :

Connaître son rôle et savoir analyser ses pratiques professionnelles.

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ACTIVITÉS DES ENFANTS

Organiser et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression :

Connaître le projet éducatif et pédagogique de l'établissement, les projets éducatifs parentaux. Avoir des notions sur les techniques d'animation de jeunes enfants. Maîtriser quelques techniques artistiques, manuelles, ludiques

Réguler les interactions entre les enfants :

Maîtriser les techniques de régulation et de résolution de conflits.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Travailler, partager et échanger avec l'équipe sur l'activité, le projet d'établissement :

Être force de proposition. Savoir écouter et laisser s'exprimer les autres. Savoir prendre la parole pour exprimer ses idées, ses propositions d'amélioration dans son activité. Connaître les objectifs communs. Connaître et appliquer les procédures de circulation d'information. Savoir transmettre ses connaissances théoriques, pratiques et relationnelles.

Transmettre son savoir et son savoir-faire :

Connaître et appliquer les règles de l'art de son métier. Savoir faire preuve de pédagogie.

Rendre compte de son activité à sa hiérarchie :

Connaître les techniques d'expression écrite ou orale. Connaître les supports de suivi de l'activité.

Avoir une attitude bienveillante :

Appliquer et utiliser un langage approprié et adopter un comportement adapté.

Veiller à la sécurité et à l'hygiène des enfants :

Connaître et appliquer les règles et consignes de sécurité relatives aux enfants. Connaître et appliquer les procédures et services d'urgence. Connaître et appliquer les gestes de 1er secours.

Documents de présentation

a) Maison de l'Enfance Françoise Dolto

LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS

LA PETITE PAUSE

HORAIRE :
MERCREDI DE 9H00 À 12H00
JEUDI DE 14H00 À 18H00

Vacances scolaires : nous contacter.

Espace ludique, convivial et d'échanges entre parents et professionnels.

Ouverture et socialisation pour les enfants

Espace gratuit, anonyme et sans engagement pour les parents et leur(s) enfant(s) de 0 à 6 ans.



ASSOCIATION NAÎTRE ALLAÎTER GRANDIR

Permanence allaitement à la Maison de l'Enfance Françoise DOLTO le 1^{er} lundi du mois de 14 h à 17 h.

ACCUEIL FAMILIAL

Accueil des enfants de 0 à 6 ans en fonction des besoins des familles.

Accueil au domicile d'assistante(s) maternelle(s) salarié(e)s de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Gestion administrative, suivi à domicile, accompagnement des pratiques.

Matinée d'éveil à la Maison de l'Enfance pour les enfants à partir de 2 ans.



CONTACT

Maison de l'Enfance Françoise-Dolto

12, rue Pierre-Bérégovoy
88100 Saint-Dié-des-Vosges

03 29 56 28 61

f.dolto@ca-saintdie.fr

www.ca-saintdie.fr





CRÛCHE

ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER

HORAÏRES :
LUNDI AU VENDREDI DE 7H00 À 19H00.

Une équipe pluridisciplinaire accueille vos enfants de 2 mois et demi à 3 ans dans un environnement bienveillant et respectueux du rythme de chacun.

Des professionnel(les) à votre écoute qui vous accompagnent dans l'éducation et l'épanouissement de vos enfants.*

*tarifs modulés selon les revenus et la composition de la famille



HALTE-GARDERIE

ACCUEIL COLLECTIF OCCASIONNEL

HORAÏRES :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 11H30 ET DE 13H45 À 17H45.

Pas d'accueil le lundi matin et le jeudi après-midi.

Accueil des enfants de 0 à 3 ans par heure ou par demi-journée. Permet aux enfants de faire leurs premiers pas en collectivité tout en douceur. Soutien à la parentalité, échanges avec le(s) professionnel(les).*

*tarifs modulés selon les revenus et la composition de la famille



GUICHET UNIQUE D'INFORMATION

HORAÏRES :
LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI DE 8 H À 12 H ET DE 14 H À 17 H

Informations et modalités concernant les différents modes d'accueil petite Enfance

ESPACE RENCONTRE

L'HORIZON

HORAÏRES
MERCREDI DE 14H00 À 18H00

Permet à un enfant séparé de « son parent » de le rencontrer dans un espace neutre suite à une décision de justice.



b) Lieu d'Accueil Enfants - Parents « la Petite Pause »

MOTS DE PARENTS

" ON EST BIEN ACCUEILLI ! "

" ON ÉCHANGE, ON PARTAGE ET ON DÉVELOPPE DES QUESTIONS PERSONNELLES ENTRE PARENTS ET ACCUEILLANTS. "

" UN LIEU AUSSI BIEN POUR LES ENFANTS QUE POUR LES PARENTS. TOUT LE MONDE EST CONTENT DE VENIR ! "

" LIEU CONVIVIAL ET CHALEUREUX. "

" JE PROFITE D'UNE PAUSE AVEC MON ENFANT. "

" JE RENCONTRE MES COPINES, ET NOS ENFANTS JOUENT ENSEMBLE. "

" CA FAIT DU BIEN D'ÊTRE AVEC D'AUTRES PARENTS ! "



MODALITÉS



- Gratuit et sans engagement
- Où ?
Maison de l'Enfance Françoise-Dolto de Saint-Dié-des-Vosges
- Quand ?
Le mercredi de 9 h à 12 h
et le jeudi de 14 h à 18 h
Ouverture pendant les petites vacances scolaires : se renseigner
- Qui ?
Les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s)

CONTACT

Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
Maison de l'Enfance Françoise-Dolto
12, rue Pierre-Bérégovoy
88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 56 28 61
f.dolto@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr



Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants
«La Petite Pause» est un espace
adapté aux besoins des parents
et de leur(s) enfant(s).

Il accueille gratuitement
les parents, les futurs parents
et les enfants de la naissance
à l'âge de six ans,
accompagnés de leur(s)
parent(s) pour participer
à des temps conviviaux
et chaleureux
pour tous.

L'OCCASION

- D'ÉCHANGER
- DE PARTAGER
- DE DÉCOUVRIR
- DE SE SOCIALISER
- DE PROFITER
DU PLAISIR
ET DU BESOIN
D'ÊTRE ENSEMBLE



LA PETITE PAUSE

LIEU D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGES POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS

«La Petite Pause», c'est un espace **ludique**,
convivial et **collectif**, gratuit et anonyme,
pour les parents et leur(s) enfant(s).

POUR S'OUVRIr AUX AUTRES

«La Petite Pause» donne à votre enfant
l'occasion de jouer avec d'autres enfants et
d'expérimenter la vie en groupe.

C'est un premier espace collectif, qu'il
fréquente en présence de son (ses) parent(s).

POUR ÉCHANGER ET PARTAGER

Pour vous, «La Petite Pause» vous offre la
possibilité de passer un moment d'échange
avec d'autres parents et des professionnels
de la petite enfance.

Vous pourrez y parler de vos préoccupations
parentales ou tout simplement créer un
réseau de connaissances autour de vos
enfants.

DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

Des professionnels de la petite enfance sont
disponibles pour :

- vous accueillir,
- être à votre écoute
et à celle de votre enfant,
- proposer et aménager un cadre chaleureux,
propice aux échanges, aux découvertes
sensori-motrices et à la socialisation.



c) Espace Rencontre « L'Horizon »

L'Espace Rencontre «L'Horizon» permet à un enfant, suite à une ordonnance de justice, de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers dont il est séparé.

Le but est de rétablir ou de maintenir les liens parentaux.

La fréquentation de ce lieu de médiation est transitoire avant d'évoluer, si possible, vers des rencontres sans intermédiaires.

L'Espace Rencontre «L'Horizon» est encadré par des professionnels qualifiés soumis à une obligation de confidentialité et d'impartialité.

L'HORIZON,
UN ESPACE
POUR SE
RENCONTRER,
UN TEMPS POUR
ENVISAGER
L'AVENIR DE
VOTRE ENFANT
ET DE VOS
RELATIONS
PARENTALES .

L'HORIZON

JE SUIS PARENT ET J'ACCOMPAGNE MON ENFANT

Mandaté par le Juge des Affaires Familiales, l'Espace Rencontre «L'Horizon» vous accueille pour organiser les rencontres entre votre (vos) enfant(s) et son autre parent.

Dans un cadre chaleureux et un climat apaisant, l'équipe vous propose un accompagnement relationnel sécurisant pour tous.

Un rendez-vous avec les professionnels de l'Espace Rencontre «L'Horizon» et une visite des lieux vous seront proposés.

AVANT

Avant d'accompagner votre enfant à l'Espace Rencontre «L'Horizon», il est important de lui expliquer que vous ne serez pas présent lors du rendez-vous. Ainsi, pour faciliter cette visite, il est souhaitable de la présenter de façon positive à votre enfant.

Si vous n'êtes pas disponible pour accompagner votre enfant, vous pourrez désigner une autre personne.

PENDANT

Il est à noter que plusieurs familles peuvent être présentes en même temps.

Les professionnels de l'Espace Rencontre «L'Horizon» seront présents et disponibles pour accompagner la reprise du lien.

APRÈS

À la fin du dispositif, dans le cadre du jugement, un écrit sera envoyé au Juge des Affaires Familiales pour rendre compte de l'évolution de la relation entre votre enfant et son autre parent.

À la fin de la mesure en lieu médiatisé, les rencontres avec votre enfant se dérouleront selon les modalités prévues par le Juge et les accords convenus.

Dans l'intérêt de tous (parents et enfants), les services d'un Médiateur Familial vous seront proposés.



JE SUIS UN ENFANT ET JE VIENS RENCONTRER CE PARENT DONT JE SUIS SÉPARÉ(E)

Je serai entouré de professionnels qui faciliteront cette rencontre.

Je le connais déjà bien,
mais on ne se voit plus

Je me rends à l'Espace Rencontre «L'Horizon» pour le retrouver.

Je ne le connais pas encore

Je me rends à l'Espace Rencontre «L'Horizon» pour qu'on se voie, qu'on se découvre et qu'on se connaisse.

JE SUIS PARENT ET JE VIENS RENCONTRER MON ENFANT

AVANT

Avant, tout se passe par courrier,
les professionnels vous fixent rendez-vous.

PENDANT

Lorsque votre enfant se rend à l'Espace
Rencontre «L'Horizon», son parent hébergeant
ne reste pas dans les locaux.

Il est à noter que plusieurs familles peuvent
être présentes en même temps.

Les professionnels de l'Espace Rencontre
«L'Horizon» seront présents et disponibles
pour accompagner la reprise du lien.

APRÈS

À la fin du dispositif, dans le cadre du jugement,
un écrit sera envoyé au Juge des Affaires
Familiales pour rendre compte de l'évolution
de la relation avec votre enfant.

À la fin de la mesure en lieu médiatisé,
les rencontres se dérouleront selon les
modalités prévues par le Juge
et les accords convenus dans l'intérêt
de tous (parents et enfants).

Les services d'un Médiateur
Familial vous seront proposés.



MODALITÉS



- Sur rendez-vous uniquement
- Où ?
Maison de l'Enfance Française-Dolto
de Saint-Dié-des-Vosges

- Quand ?
Le mercredi de 14 h à 18 h
pour les rencontre parents/enfants
Le vendredi de 14 h à 17 h
pour permettre à chacun, parents et enfants,
d'exprimer ses préoccupations, ses besoins,
ses réticences et ses motivations auprès
des accueillants.
À son tour, l'équipe pourra faire part de
ses observations quant à l'évolution des
relations.

CONTACT

Maison de l'Enfance Française-Dolto
12, rue Pierre-Bérégovoy
88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 56 28 61
f.dolto@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr

